



ÉTATS GÉNÉRAUX DU **DOMMAGE CORPOREL**

« **L'EXPERTISE DANS TOUS SES ETATS** »

8 h 00

OUVERTURE DU SITE ET ACCUEIL CAFÉ

9 h 00

ALLOCUTIONS OFFICIELLES

Jérôme **GAVAUDAN**, président du **Conseil national des barreaux**
Frédérique **CALANDRA**, déléguée interministérielle à l'**aide aux victimes**

9 h 30

INTRODUCTION

Stéphanie **PORCHY-SIMON**, professeure à l'**Université Jean Moulin Lyon 3**

9 h 50

CONFÉRENCE 1 - EXPERTISE : LES PARAMÈTRES VITAUX

L'expertise fait avancer la justice et de nombreuses victimes ont bénéficié de ses progrès. La juste évaluation des préjudices tient au fait aussi que chaque intervenant reste dans le rôle qui est le sien. Chacun de différentes façon, dicté par ses compétences et son savoir : la réparation intégrale des préjudices corporels.

Modératrice : Florence **NEPLE**, présidente de la commission Égalité du **Conseil national des barreaux**,
avocate au **barreau de Lyon**

Sophie **HOCQUET-BERG**, professeure en droit privé et sciences criminelles à l'**Université de Lorraine**,
avocate au **barreau de Metz**

Humbert **DE FREMINVILLE**, maître de Conférences Associé, expert judiciaire près la **Cour d'Appel de Lyon**

Raoul **CARBONARO**, magistrat, président de **chambre, Pôle Social - Sécurité Sociale**

Françoise **BRIÉ**, directrice de la **Fédération Nationale Solidarité Femmes**

Claudine **BERNFELD**, avocate au **barreau de Paris**, présidente de l'**Association nationale des avocats de victimes de dommages corporels (ANADAVI)**

11 h 05

CONFÉRENCE 2 - EXPERTISE : LES SYMPTÔMES DE CRISE

Crise démographique sur la population des experts, crise des outils, crise des méthodes, guerre des barèmes médicaux... Que faire pour que l'expertise ne parte pas à la dérive ?

Cette conférence sera suivie d'un débat avec la salle.

Modératrice : Marie **MESCAM**, avocate au **barreau de Bordeaux**, spécialiste en droit du dommage corporel

Anne **GUÉGAN**, maître de conférences, HDR et co-directrice du **DU de Droit à la réparation du dommage Corporel**

Alice **BARRELLIER**, avocate au **barreau de Caen**, spécialiste en droit du dommage corporel

Michel **NAUDASCHER**, médecin conseil de victimes, président de l'**ANAMEVA**, membre fondateur de l'**ANADOC**

Thierry **SULMAN**, médecin, président du comité médical de l'**AREDOC**

12 h 30

PAUSE DÉJEUNER

14 h 00

PREMIÈRE SESSION : EXPERTISES MÉDICALES SPÉCIFIQUES

Il n'y a pas qu'une expertise médicale, une méthode éprouvée, un outil d'évaluation. Il y a des compétences.

ATELIER 1 : L'EXPERTISE DU CÉRÉBRO-LÉSÉ

NIVEAU
EXPERT

Qui peut voir quand les processus de pensée d'une personne sont touchés ? C'est toute la vie pourtant de la victime et de ses proches qui s'en trouve affectée. L'expert voit ce qui parfois est invisible.

Modérateur : Benjamin PITCHO, vice-président de la commission Collaboration du **Conseil national des barreaux**, avocat au **barreau de Paris**

Jean-Luc TRUELLE, professeur honoraire de neurologie, médiateur

Emeric GUILLERMOU, avocat au **barreau de Toulon**, spécialiste en droit du dommage corporel

ATELIER 2 : L'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE (VIOL/ATTENTAT/VICTIME PAR RICOCHET)

NIVEAU
APPROFON-
DISSEMENT

L'expertise psychiatrique a connu d'importantes avancées qui ont abouti notamment à de plus justes indemnisations pour les victimes. Selon la nature du traumatisme, il est fréquent que les séquelles ne soient pas visibles. Les professionnels doivent être présents au côté des victimes pour les accompagner afin que leur entier préjudice soit reconnu.

Modérateur : Jean-Baptiste BLANC, membre de la commission Communication institutionnelle du **Conseil national des barreaux**, avocat au **barreau de Marseille**

Liliane DALIGAND, professeur émérite de médecine légale, psychiatre, expert de justice

Claude LIENHARD, professeur à l'**Université Haute-Alsace**, avocat au **barreau de Strasbourg**

Frédéric BIBAL, avocat au **barreau de Paris**, spécialiste en droit du dommage corporel

ATELIER 3 : L'EXPERTISE EN RESPONSABILITÉ MÉDICALE

NIVEAU
APPROFON-
DISSEMENT

Sans expertise, le juge ne saurait se prononcer sur la responsabilité médicale. Des éléments autres que le seul dommage, des conflits d'intérêts peuvent lui compliquer la tâche : quid du médecin, par exemple, venant défendre son établissement ?

Modératrice : Émilie CHANDLER, membre de la commission Égalité du **Conseil national des barreaux**, avocate au **barreau de Paris**

Laurence CLERC-RENAUD, maîtresse de conférences en droit privé et directrice du master droit du dommage corporel à l'**Université Savoie Mont Blanc**

Irène LIDOINE-BOFFY, présidente **CCI Rhône Alpes**

Lynda LETTAT, avocate au **barreau de Lyon**, spécialiste du droit du dommage corporel

Philippe HUBINOIS, expert judiciaire

16h00

DEUXIÈME SESSION : OUTILS ET ACTEURS DE L'EXPERTISE

Pas de réparation intégrale sans expertise réussie dont la clé est l'utilisation de bons outils et l'ouverture aux intervenants pluri professionnels.

ATELIER 4 : L'ÉVALUATION DES AIDES TECHNIQUES ET HUMAINES À TRAVERS L'EXPERTISE

NIVEAU
APPROFON-
DISSEMENT

L'évaluation des aides techniques et humaines doit se faire dans l'optique de la réparation intégrale, de la liberté et du droit au confort de la victime : l'aspect financier ne saurait venir interférer dans l'évaluation de l'expert.

Modérateur : Jean-Baptiste BLANC, membre de la commission Communication institutionnelle du **Conseil national des barreaux**, avocat au **barreau de Marseille**

Benjamin MENARD, maître de conférences, **Université Jean Moulin Lyon III**

Gérard BREMOND, médecin généraliste, membre du comité médical de l'**AREDOC**

Marie MESCAM, avocate au **barreau de Bordeaux**, spécialiste en droit du dommage corporel

Pascal MENARD, ergothérapeute, expert judiciaire

ATELIER 5 : L'EXPERTISE ARCHITECTURALE

NIVEAU
APPROFON-
DISSEMENT

Le droit de la victime à bénéficier d'un logement adapté à son handicap a été largement reconnu par la jurisprudence. La mise en pratique de ce droit passe par la formation de l'avocat à la technique de l'expertise architecturale.

Modérateur : Benjamin PITCHO, vice-président de la commission Collaboration du **Conseil national des barreaux**, avocat au **barreau de Paris**

Julien BOURDOISEAU, doyen de la **faculté de droit, d'économie et des sciences sociales de Tours**

Sophie PORTALLIER, avocate au **barreau de Paris**

Paul JOLY, expert judiciaire près la **Cour d'Appel de Versailles**, architecte expert spécialisé handicap

Patrick MANTINI, architecte conseil

ATELIER 6 : L'EXPERTISE DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELS

NIVEAU
EXPERT

Qui sont ces professionnels de santé non-médecins ? Parlons des nouveaux intervenants à l'expertise, leur apport qui n'est pas moindre, leur légitimité démontrée.

Modératrice : Émilie CHANDLER, membre de la commission égalité du Conseil national des barreaux, avocate au **barreau de Paris**

Éric PEAN, médecin expert conseil de victimes

Corinne LATRUFFE, kinésithérapeute, expert près la **Cour d'appel de Nancy**, présidente de la **CNKE (Compagnie Nationale des Kinésithérapeutes Experts)**

Élisabeth CEDILE, neuropsychologue

Pamela ROBERTIERE, avocate au **barreau de Paris**, spécialiste en droit du dommage corporel



ÉTATS GÉNÉRAUX DU **DOMMAGE CORPOREL**

« L'EXPERTISE DANS TOUS SES ETATS »

TARIFS

300€ TTC pour les avocat(e)s et autres professions.

200€ TTC pour les élèves avocat(e)s

Le montant des frais d'inscription est un tarif unique pour toute profession, vous donnant un droit d'accès à la formation en présentiel.

* **Pour les magistrats** : Conditions tarifaires : prise en charge par l'ENM

Veillez contacter le service événement : evenement@cnb.avocat.fr

FORMATION CONTINUE

JUSQU'À
7 HEURES DE
FORMATION
DÉLIVRÉES

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit **jusqu'à 7 heures de formation** délivrées au cours de cette journée.

Une attestation de fin de formation précisant le nombre d'heures effectivement suivies en direct vous sera transmise par e-mail à l'issue de l'événement.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR LE FIF PL :

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF PL dans la limite des critères 2021 des avocats libéraux.

Toute demande de prise en charge devra être effectuée auprès du FIF-PL (www.fifpl.fr) en indiquant le n° de déclaration d'activité de l'organisme de formation : **11753216075**.



Spécialisation :
Droit du dommage corporel



Niveaux de formation :

Tout niveau * (Actualisation : tout public et vie professionnelle)

Débutant * (Niveau 1 : acquisition des fondamentaux)

Approfondissement* (Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière)

Expert * (Niveau 3 : s'adressant aux spécialistes et praticiens de la matière)



Public visé : Avocats, élèves avocats, magistrats et autres professionnels du droit concernés



Prérequis : Maîtriser les bases de la réparation du dommage corporel



Objectifs pédagogiques : Faire le point sur les évolutions législatives et jurisprudentielles récentes en matière de dommage corporel



Moyens pédagogiques et d'encadrement : Formation en présentiel, étude législative et jurisprudentielle



Mode d'évaluation de la formation : À l'issue de la formation, chaque participant remplira une fiche anonyme d'évaluation des acquis et de la qualité de la formation.



ÉTATS GÉNÉRAUX DU **DOMMAGE CORPOREL**

13^e
ÉDITION



**MAISON
DE LA CHIMIE**
28 bis
rue Saint Dominique
75007 Paris

Métros / RER :
Invalides lignes 8, 13 et C
Assemblée nationale
ligne 12



Pour accéder à la Maison de la Chimie, il vous sera demandé de **présenter un pass sanitaire valide**.
Plus d'informations : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>
Nous vous remercions de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires.
Aucun accès ne sera autorisé même temporaire sans présentation du pass sanitaire.

FORMAT : 1 journée, 7H de formation par jour

FORMATION CONTINUE : jusqu'à 7 heures de formation délivrées

PARCOURS DE FORMATION : 2 niveaux,
Approfondissement* (Niveau 2), Expert* (Niveau 3)



FORMATION
CERTIFIÉE



INFOS & INSCRIPTION :

Inscrivez-vous en ligne sur : www.cnb.avocat.fr

Assistance inscriptions : par téléphone au **+33 (0)9 70 75 29 90** ou par e-mail à EGDC2021@cnb.avocat.fr

Référent administratif et pédagogique : Service événement du Conseil national des barreaux
E-mail : evenement@cnb.avocat.fr – Téléphone : +33(0)1 53 30 85 65

Référent handicap : Vanessa Chaulvet – e-mail : v.chaulvet@cnb.avocat.fr – téléphone : **+33(0)1 86 21 66 47**

#EGDC2021